



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# TRANSFERT DES LABORATOIRES D'HYDROBIOLOGIE

## COMITÉ DE SUIVI DU 5 JUILLET 2022

# SOMMAIRE

- ✓ Le calendrier du transfert: rappel
- ✓ Pré-positionnement à l'OFB et en DREAL: périmètre et résultat
- ✓ Les étapes administratives du transfert RH
- ✓ Le point d'avancement des groupes de travail
  - ✓ Ressources humaines
  - ✓ Immobilier et logistique
  - ✓ Juridique
  - ✓ Informatique
  - ✓ Juridique
  - ✓ Accréditation et agrément
  - ✓ Mission
  - ✓ Vision

# LE CALENDRIER DU TRANSFERT et DU PRE- POSITIONNEMENT

Calendrier transfert	Actions
<b>Novembre /Décembre 2021</b>	Communication : FAQ et webinaire. Finalisation de la préfiguration (définition des organigrammes). Présentation du pré positionnement.
<b>Janvier/Février 2022</b>	Séminaire des agents : 20 janvier Consultation du CTM (08/02) sur le projet de décret de transfert et l'arrêté de restructuration. Consultation des instances représentatives de l'OFB (03/02) sur le projet de décret et l'évolution organisationnelle des directions régionales Garanties: diffusion du document cadre et du processus de pré positionnement
<b>Mars/juin 2022</b>	Déploiement du processus de pré positionnement concernant les phases 1 (mise à disposition du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022) et 2 (affectation à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 ) Diffusion et communication (fiches de poste, organigramme, cadre des rémunérations, ...). Publication de l'arrêté de restructuration le 24 mars 2022. Publication du décret relatif au transfert des activité des laboratoires d'hydrobiologie du 26 avril 2022
<b>Juin/juillet 2022</b>	Fin du processus de pré positionnement avec notification de la décision du poste à l'agent
<b>1<sup>er</sup> septembre 2022</b>	Mise à disposition.
<b>A compter de septembre 2022</b>	Instruction et gestion des modalités d'affectation des agents à l'OFB au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Tout au long de l'année</b>	Organisation de réunions d'information et d'échanges tout au long du processus, sous différentes formats
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	Affectation des agents

<b>Calendrier pré-positionnement</b>	<b>Actions</b>
<b>3 mars au 15 avril 2022</b>	Conduite des entretiens de pré-positionnement: proposition de poste et présentation de la réforme: remise en mains propres de la proposition de poste
<b>29 avril au plus tard</b>	Délai de réponse de agents ( 15 jours à partir de la date de l'entretien de notification de la proposition
<b>3 mai au plus tard</b>	Consolidation des réponses, élaboration puis diffusion des listes de postes restés vacants au 1 <sup>er</sup> tour
<b>18 mai au plus tard</b>	Délai de retour de la fiche de pré-positionnement avec expression par l'agent d'un choix alternatif de poste parmi les listes diffusées (15 jours à partir de la date de diffusion de la liste des postes vacants
<b>27 mai au plus tard</b>	Réponse de l'administration sur le choix alternatif de l'agent
<b>A compter de fin juin 2022</b>	Gestion administrative des mises à disposition
<b>A compter de septembre 2022</b>	Gestion administrative des affectations des agents pour le 1 <sup>er</sup> septembre

# Le pré-positionnement: périmètre et résultat

## Le périmètre du pré-positionnement:

80 agents sont concernés par le pré-positionnement à l'OFB ou en DREAL, exerçant pour tout ou partie de leur fonction les missions transférées.

70 agents se sont vu proposer un poste à l'OFB, 10 en DREAL.

DREAL	Propositions de poste OFB	Propositions de poste DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>10</b>	-
Bourgogne-Franche-Comté	<b>6</b>	<b>2</b>
Bretagne	<b>4</b>	-
Centre-Val de Loire	<b>5</b>	-
Corse	<b>4</b>	<b>5</b>
Grand-Est	<b>3</b>	<b>1</b>
Hauts-de-France	<b>6</b>	<b>1</b>
Ile de France	<b>5</b>	-
Normandie	<b>5</b>	-
Nouvelle-Aquitaine	<b>5</b>	-
Occitanie	<b>9</b>	-
Pays de Loire	<b>4</b>	<b>1</b>
Provence-Alpes-Côte d'azur	<b>4</b>	-
Total	<b>70</b>	<b>10</b>



## Les résultats du pré-positionnement:

—————→ En cours de consolidation

# Les étapes administratives du transfert RH

# Les principales étapes administratives du transfert

- Mise à disposition à compter du 1er septembre 2022 puis :
  - Affectation pour les fonctionnaires, CDI pour les contractuels (01/01/2023)
  - Maintien en MAD pour les OPA
- Elaboration d'une convention de MAD collective
  - La liste des agents est annexée à la convention
- Constitution du dossier individuel administratif RH pour chaque agent :
  - Contact de l'OFB : service carrière – unité gestion individuelle
  - Constitution d'un dossier administratif
- A compter de septembre préparation des actes administratifs pour l'affectation au 1er janvier 2023

# Les groupes de travail

# Les groupes de travail

**Le GT ressources humaines**

**Le GT immobilier et logistique**

**Le GT informatique**

**Le GT juridique**

**Le GT accréditation/agrément**

**Le GT mission**

**Le GT vision**

---